

Dans le prolongement des Assises de la Mobilité, qui ont permis à des experts et des représentants de la société civile de débattre pendant des mois, sur des sujets comme la qualité de l'air, la sécurité routière et les déplacements partagés, le gouvernement doit présenter la fameuse loi LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités). L'objectif est de faire évoluer la mobilité du quotidien en y ajoutant plus d'intelligence.

Nicolas Hulot et Elisabeth Borne ont présenté cet été les engagements de l'Etat en faveur de la mobilité propre et de la qualité de l'air. Ces annonces devraient figurer au menu de la future LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités), qui se fait attendre. Il a été question de l'auto, de mobilité partagée, mais aussi de poids-lourds et de transports en commun propres. Pour ce qui concerne les voitures, il n'y a rien de bien nouveau, à part la sévèrisation du malus (dont le seuil de déclenchement passera de 120 g à 117 g dès 2019), qui servira à compenser le bonus, qui reste à 6 000 euros pour les véhicules électriques (dont ceux à pile à combustible), et jusqu'à 10 000 euros dans le cadre de la prime de conversion.

L'Etat compte également sur les collectivités pour faire évoluer la mobilité. Il souhaite ainsi multiplier les ZFE (Zones à Faibles Emissions) pour encourager la diminution de la pollution, en particulier dans les 15 territoires où les normes sur les NOx et les particules sont au-dessus des seuils légaux (situation qui vaut à la France d'être poursuivie par l'Europe). Un contrat sera signé avec ces territoires (et d'autres qui le souhaitent), le 8 octobre prochain. Ce sont les collectivités qui décideront du périmètre et du calendrier pour l'interdiction de certaines classes de véhicules en fonction de leur motorisation. Elles seront aussi encouragées à favoriser le covoiturage (avec des voies réservées) et à développer l'information pour aider les usagers à choisir les meilleurs modes de transport. L'Etat souhaite également que les territoires mettent en place le péage inversé (pratique qui consiste à récompenser ceux qui ne prennent pas leur voiture pour réduire la congestion).

On peut noter qu'il y a la volonté de donner un coup de pouce au covoiturage (mise en place d'une plateforme numérique, remboursement par les employeurs des frais) et à l'autopartage. Un plan prévoit par ailleurs de faire passer la part du vélo de 2,7 à 9 % d'ici 2024.

Une autre initiative est la French Mobility. Il s'agit d'une communauté ouverte à tous les acteurs de la mobilité (entreprises de transport, start-up, collectivités locales, incubateurs, fonds d'investissements, organismes de formation, associations, etc). Elle vise à créer un environnement propice pour le développement de nouvelles mobilités, à la fois pour les voyageurs et les marchandises. L'ambition est de donner à la France des outils pour innover et faire passer les idées des start-ups à l'échelle, afin de ne pas laisser le champ libre à des acteurs tels que Google, Uber et Alibaba.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont pris l'engagement d'accorder plus de moyens pour l'entretien du réseau routier. C'est une conséquence du rapport présenté par le Conseil d'Orientation des Infrastructures, mis en place lors des Assises de la Mobilité. Le plan du gouvernement vise à dépenser 1 milliard d'euros par an pour l'entretien et la modernisation des routes, contre 800 millions cette année. Il comportera « des objectifs quantitatifs d'amélioration du réseau routier », fixés tous les cinq ans à partir de 2022.